

PLAIDOYER POUR L'OPÉRATIONNALISATION DU FONDS BLEU POUR LA RÉSILIENCE SOCIO-ÉCOLOGIQUE DES COMMUNAUTÉS CÔTIÈRES AU SÉNÉGAL



Webinaire de lancement

Avec l'appui de la ***fondation Heinrich Böll Dakar***

 **HEINRICH BÖLL STIFTUNG**
DAKAR
Sénégal

PERSONNES RESSOURCES



MODÉRATEUR

Elimane Haby KANE
DIRECTEUR EXÉCUTIF



PANÉLISTE

Dr Mbaye DIENG
*ENVIRONNEMENTALISTE
CONSULTANT*



PANÉLISTE

Dr Yahkya BADIANE
*CONSEILLER TECHNIQUE
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
PÉTROLE ET MINES*



PANÉLISTE

Sidy Bouya SY
CONSULTANT



PANÉLISTE

Dr Khadim Bamba DIAGNE
*SECRÉTAIRE PERMANENT
COS PETROGAZ*

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. SESSION D'OUVERTURE	5
1.1. Mot de bienvenue de M. Elimane H. KANE, Directeur Exécutif de LEGS-Africa	5
1.2. Allocution de Mme Fatma Sylla, Représentante de la Fondation Heinrich Böll	6
Sénégal	6
1.3. Discours de Dr Khadim Bamba DIAGNE, Secrétaire permanent du COS-Pétrogaz.....	7
1.4. Mot de conclusion introductive	7
2. COMMUNICATION DES EXPERTS	8
2.1. Présentation de Dr Mbaye DIENG :	8
2.2. Complément de la présentation par Sidy Bouya SY	9
3. CONTRIBUTIONS DES INSTITUTIONS	11
3.1. Intervention du Dr Yahya BADIANE, Conseiller Technique au Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines.....	11
3.2. Intervention de M. Assane DIOP, représentant de la DIREC	11
3.3. Intervention de M. Barthélemy SENE, représentant de PETROSEN	12
3.4. Intervention du Dr Abdou GUEYE, représentant de l'ANAM.....	12
4. DISCUSSIONS	14
5. SESSION DE CLÔTURE	15
6. RECOMMANDATIONS CLÉS ISSUES DU WEBINAIRE	16
6.1. Mettre les communautés au cœur du dispositif	16
6.2. Assurer une gouvernance transparente, éthique et inclusive.....	16
6.3. Clarifier et diversifier les sources de financement	16
6.4. Renforcer l'ancrage juridique et institutionnel.....	17
6.5. Produire et mobiliser des données scientifiques fiables.....	17
6.6. Adopter une approche territoriale et sectorielle élargie	17
6.7. Promouvoir des modèles économiques durables et innovants	17
6.8. Renforcer la gestion durable et la souveraineté sur les ressources halieutiques	17
6.9. Développer des outils d'anticipation et de gestion des risques.....	17
6.10. Accélérer la digitalisation du dispositif.....	17
6.11. S'inspirer des expériences et renforcer le plaidoyer	17
6.12. Prévenir les risques de greenwashing.....	18
CONCLUSION GÉNÉRALE	19

INTRODUCTION

Le littoral sénégalais, long d'environ 700 kilomètres et abritant plus de la moitié de la population nationale, constitue un espace stratégique sur les plans économique, social et environnemental. Il concentre des activités essentielles telles que la pêche artisanale, qui emploie plus de 600 000 personnes et joue un rôle central dans la sécurité alimentaire du pays. Cependant, cet équilibre est aujourd'hui fortement fragilisé par une combinaison de pressions croissantes, notamment les effets du changement climatique (érosion côtière, élévation du niveau de la mer, dégradation des écosystèmes) et le développement des activités extractives offshore.

L'entrée du Sénégal dans l'ère de l'exploitation pétrolière et gazière, avec des projets structurants tels que le champ gazier Grand Tortue Ahmeyim (GTA) au large de Saint-Louis, marque une transformation majeure du paysage économique national. Si ces projets offrent des perspectives importantes en termes de croissance et de recettes publiques, ils engendrent également des impacts environnementaux et socio-économiques significatifs, en particulier pour les communautés côtières dont les moyens de subsistance dépendent directement des ressources marines. Les restrictions d'accès aux zones de pêche, les risques de pollution et la perturbation des écosystèmes marins accentuent la vulnérabilité de ces populations.

C'est dans ce contexte que LEGS-Africa, avec l'appui de la Fondation Heinrich Böll Sénégal, a conduit une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'un Fonds Bleu pour la résilience socio-écologique des communautés côtières. Cette étude a mis en évidence les limites des mécanismes existants en matière de prévention, de gestion des risques et de compensation, tout en proposant un dispositif financier innovant, capable de répondre de manière intégrée aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux du littoral.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de plaidoyer pour l'opérationnalisation de ce fonds, LEGS-Africa, toujours avec l'appui de la Fondation Heinrich Böll Sénégal, a organisé le mardi 28 avril 2026 un webinaire de lancement visant à créer un espace d'échanges techniques et stratégiques entre les différentes parties prenantes, afin de partager les résultats de l'étude, de renforcer la compréhension des enjeux et de susciter une dynamique collective autour de la mise en place de ce mécanisme. L'objectif principal était ainsi de favoriser l'adhésion des acteurs clés et d'initier un dialogue structuré en vue de traduire cette proposition en un dispositif effectif, doté d'un ancrage institutionnel et de mécanismes de financement durables.

1. SESSION D'OUVERTURE

Cette session inaugurale s'est articulée autour de trois interventions majeures, permettant de poser le contexte stratégique et les fondations éthiques du Fonds Bleu. Les différents intervenants ont partagé leurs visions et leurs engagements respectifs.

1.1. Mot de bienvenue de M. Elimane H. KANE, Directeur Exécutif de LEGS-Africa

Elimane H. KANE a ouvert le webinaire en posant les bases conceptuelles, éthiques et stratégiques de toute la rencontre. Avec une posture à la fois posée et déterminée, il a rappelé l'engagement de longue date de LEGS-Africa, dans la promotion d'une gouvernance plus responsable des ressources naturelles du Sénégal, particulièrement dans le contexte de l'émergence de l'industrie pétrolière et gazière.

Il a affirmé avec conviction : « Nous œuvrons pour une gouvernance responsable et durable des ressources naturelles ».

Cette phrase résume l'essence de son engagement : il ne s'agit pas seulement de critiquer l'exploitation des ressources, mais de proposer un cadre de gouvernance qui concilie exploitation économique, préservation environnementale et équité sociale. Pour lui, la gouvernance responsable doit être proactive, anticipative et inclusive, afin d'éviter que le Sénégal reproduise les erreurs observées dans d'autres pays riches en ressources naturelles.

Il a ensuite mis en évidence un vide important dans le dispositif actuel : « Il manque des mécanismes qui permettent d'intégrer les différentes préoccupations et les différents intérêts ».

Selon M. KANE, les acteurs (communautés locales, État, secteur privé, société civile, experts scientifiques) évoluent souvent en silos. Les préoccupations environnementales des communautés côtières, les impératifs de développement économique de l'État, les contraintes opérationnelles des entreprises extractives et les exigences de durabilité ne sont pas suffisamment articulées. Ce manque de mécanismes d'intégration et de dialogue structuré explique en grande partie les tensions, les incompréhensions et les impacts mal atténués observés aujourd'hui sur le littoral.

C'est dans ce constat qu'il a introduit la proposition centrale du webinaire : « Le Fonds Bleu pour la résilience écologique, économique et sociale des zones côtières du Sénégal ».

Il a présenté le Fonds Bleu non pas comme un simple outil financier, mais comme un mécanisme innovant et structurant capable de combler ce déficit de gouvernance. Selon lui, ce fonds doit permettre de traduire concrètement les principes de responsabilité, de compensation et de justice environnementale et sociale en actions tangibles sur le terrain.

Il a insisté sur le fait que le Fonds Bleu s'inscrit dans une démarche de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes, et non comme une initiative imposée d'en haut.

En conclusion de son intervention, il a lancé un appel implicite à l'action collective : passer d'une logique de réaction face aux impacts à une logique de prévention et de résilience proactive, dans laquelle l'exploitation des ressources naturelles (pétrole, gaz, pêche, etc.) finance durablement la protection des écosystèmes et le bien-être des populations les plus vulnérables.

1.2. Allocution de Mme Fatma Sylla, Représentante de la Fondation Heinrich Böll Sénégal

Dans son allocution, Mme Fatma SYLLA a rappelé l'engagement de la Fondation Heinrich Böll, affiliée au mouvement international des Verts, en faveur de la promotion de l'environnement, de la justice sociale et des valeurs démocratiques. Elle a salué la qualité du partenariat établi avec LEGS-Africa au fil des années, notamment autour des enjeux liés à la gouvernance durable et inclusive des ressources naturelles.

Elle est revenue sur les interventions menées ces dernières années dans la région de Saint-Louis, mettant en exergue le travail approfondi réalisé auprès des communautés de pêcheurs, des Comités Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) et des autorités locales. Ce travail a permis non seulement de renforcer les capacités des acteurs locaux sur les plans juridique et technique, mais aussi de favoriser leur autonomisation, afin qu'ils puissent mieux porter leurs revendications et participer activement aux processus de prise de décision.

Mme SYLLA a souligné que la proposition de mise en place d'un Fonds Bleu s'inscrit dans une dynamique de concertation et de co-construction avec les communautés concernées. Elle a rappelé que l'étude de faisabilité réalisée par LEGS-Africa a permis d'identifier des pistes concrètes pour l'opérationnalisation de ce mécanisme, dans un contexte où le littoral sénégalais occupe une place centrale tant sur le plan

économique que démographique.

Elle a également insisté sur le fait que les impacts combinés du changement climatique et du développement des activités pétrolières et gazières accentuent la vulnérabilité des communautés côtières, notamment à travers la perte de revenus et la dégradation des conditions d'exercice de la pêche artisanale. Dans ce contexte, le Fonds Bleu apparaît comme un instrument pertinent, à la fois en matière de compensation, mais également en tant que levier de justice sociale et de résilience socio-économique.

Enfin, Mme SYLLA a réaffirmé l'engagement de la Fondation Heinrich Böll à accompagner ce processus de plaidoyer, en soutenant la mobilisation des parties prenantes, notamment les décideurs publics, les parlementaires et les institutions nationales. Elle a exprimé l'espoir que cette nouvelle phase du projet permettra de consolider les acquis et de progresser vers l'opérationnalisation effective du Fonds Bleu, au bénéfice des communautés côtières et de la durabilité des écosystèmes marins.

1.3. Discours de Dr Khadim Bamba DIAGNE, Secrétaire Permanent du COS-Pétrogaz

Dans son discours, Dr Khadim Bamba DIAGNE a salué l'initiative du webinaire, qu'il considère comme particulièrement pertinente au regard des enjeux stratégiques liés à la gestion des ressources naturelles et à la résilience des zones côtières. Il a également exprimé son intérêt pour les travaux en cours, tout en soulignant l'importance de poursuivre la réflexion sur la base d'analyses approfondies et de contributions plurielles.

Il a insisté sur la nécessité d'adopter une approche intégrée conciliant les impératifs environnementaux et les objectifs économiques. Selon lui, la gestion du littoral ne peut se limiter à une lecture sectorielle ou localisée, mais doit s'inscrire dans une vision globale, prenant en compte les interdépendances écologiques et territoriales. Il a rappelé que les dynamiques observées dans une zone donnée du littoral peuvent avoir des répercussions sur d'autres régions, soulignant ainsi le caractère systémique des enjeux côtiers.

Dans cette perspective, il a plaidé pour une approche élargie du Fonds Bleu, qui ne se limiterait pas uniquement aux zones directement affectées par les activités pétrolières et gazières, mais qui intégrerait l'ensemble du littoral sénégalais. Il a mis en avant le fait que la mer constitue un bien commun, dont la gestion doit être pensée à l'échelle nationale, voire régionale.

Dr DIAGNE a également attiré l'attention sur la nécessité de prendre en compte les réalités socio-économiques globales du pays dans la conception de ce type de mécanisme. Il a notamment souligné que les zones côtières concentrent une part importante de la population et des activités économiques, tout en rappelant l'importance de ne pas exclure les territoires de l'intérieur dans les réflexions sur la redistribution des ressources et les mécanismes de solidarité nationale.

Enfin, il a exprimé sa disponibilité à suivre les travaux engagés et à contribuer, à travers le COS-Pétrogaz, à l'analyse et à la valorisation des résultats de cette initiative, en vue d'identifier les meilleures options pour renforcer l'impact et la cohérence des politiques publiques dans ce domaine.

1.4. Mot de conclusion introductive

En clôturant la séquence introductive du webinaire, M. Elimane H. KANE, Directeur Exécutif de LEGS-Africa a souligné l'importance d'intégrer les principes de péréquation et de solidarité nationale dans la réflexion autour du Fonds Bleu. Il a insisté sur le fait que les dynamiques observées dans les zones côtières, bien que spécifiques, doivent être appréhendées dans une logique d'équité territoriale, en veillant à ce que les bénéfices et les mécanismes de soutien puissent également avoir des retombées à l'échelle nationale.

Il a par ailleurs salué les contributions des intervenants, notamment celles mettant en avant la nécessité d'une approche écologique et durable dans la gestion des ressources naturelles. Dans cette perspective, il a rappelé les efforts déjà engagés par LEGS-Africa et ses partenaires pour promouvoir une vision intégrée, visant à faire du pétrole et du gaz non seulement des ressources économiques, mais également des leviers de développement durable, prenant en compte les enjeux environnementaux et sociaux.

M. Elimane H. KANE a également mis en avant l'importance de renforcer la cohérence des politiques publiques à travers une approche transversale, permettant d'intégrer les différentes dimensions – économiques, sociales et écologiques – dans les processus de décision. Il a exprimé l'espoir que les dynamiques de plaidoyer en cours contribueront à faire émerger une gouvernance plus inclusive et durable des ressources naturelles au Sénégal.

Enfin, il a rappelé que les propositions relatives au Fonds Bleu s'appuient sur une étude de faisabilité approfondie, dont un policy brief a déjà été largement diffusé auprès des parties prenantes et des autorités. Il a précisé que les résultats détaillés de cette étude feront l'objet de partages plus approfondis dans le cadre des prochaines activités du projet, notamment les ateliers avec les communautés, les parlementaires et les institutions publiques.

Clôturent cette séquence, M. Elimane H. KANE a introduit les interventions techniques des experts, en invitant les participants à approfondir leur compréhension du contexte, des enjeux et des propositions formulées dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme durable pour la résilience socio-écologique des zones côtières.

2. COMMUNICATION DES EXPERTS

Cette deuxième partie du webinaire a été animée par Dr Mbaye DIENG et Sidy Bouya SY, les deux experts qui ont réalisé l'étude de faisabilité du Fonds Bleu. Ils ont présenté les éléments clés de ce mécanisme.

2.1. Présentation de Dr Mbaye DIENG :

Dans sa communication, Dr Mbaye DIENG a inscrit son intervention dans une logique de plaidoyer opérationnel, en mettant l'accent sur les conditions de coexistence entre les activités pétrolières et gazières et les systèmes socio-économiques traditionnels, en particulier la pêche artisanale et la transformation des produits halieutiques.

Il a rappelé que le littoral sénégalais long de plus de 700 Km constitue un espace stratégique sous fortes pressions, marqué à la fois par les effets accélérés du changement climatique et par le développement des projets extractifs offshore. Initialement centrée sur le projet Grand Tortue Ahmeyim (GTA), l'analyse a été progressivement élargie à l'ensemble du littoral, en raison de la généralisation des dynamiques observées (Sangomar, Yakaar-Teranga, et autres projets en perspective). Cette extension permet de mieux appréhender le caractère systémique des impacts et la nécessité d'une réponse à l'échelle nationale.

Dr Mbaye DIENG a particulièrement insisté sur le poids économique et social de la pêche artisanale, qui représente plus de 600 000 emplois directs et indirects, soit environ 17 % de la population active, et assure près de 70 % des apports en protéines animales au Sénégal. Dans ce contexte, il a alerté sur les risques majeurs liés à la dégradation des écosystèmes côtiers et à la réduction des zones de pêche, aggravées par les contraintes de sécurité autour des installations offshore. Les données issues de l'étude montrent notamment que 72 % des pêcheurs constatent une réduction de leurs zones de pêche, 54 % une baisse des captures supérieure à 30 %, et une diminution moyenne des revenus de l'ordre de 26,7 %, avec des répercussions directes sur les ménages et une hausse généralisée des prix du poisson.

Au-delà des impacts économiques, il a mis en évidence les conséquences sociales, notamment l'accentuation de la précarité, la perturbation des systèmes de production et l'augmentation des dynamiques migratoires, y compris la migration irrégulière, fortement corrélée à la baisse des opportunités économiques dans les zones côtières.

Face à cette situation, Dr Mbaye DIENG a défendu la nécessité de promouvoir une cohabitation équilibrée entre les activités extractives et les économies locales, en rejetant l'idée d'une substitution des activités traditionnelles. L'enjeu central, selon lui, est de garantir la continuité et la durabilité de la pêche artisanale, tout en mobilisant les opportunités offertes par l'exploitation des ressources pétrolières et gazières pour renforcer la résilience des communautés.

C'est dans cette perspective qu'il a présenté le Fonds Bleu comme un mécanisme structurant, visant à soutenir les communautés affectées, à préserver la stabilité sociale et à promouvoir un développement territorial équilibré. Il a souligné que ce dispositif répond à une lacune majeure : l'absence de mécanismes intégrés de compensation et de gestion des impacts cumulés, les instruments existants étant fragmentés et insuffisamment opérationnels.

Le Fonds Bleu s'inscrit ainsi dans une logique de mise en œuvre effective du principe pollueur-payeur, en cohérence avec les cadres juridiques nationaux et les engagements internationaux, notamment le Principe 13 de la Déclaration de Rio. Il contribue également à l'atteinte de plusieurs Objectifs de Développement Durable, en particulier ceux liés à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à l'égalité de genre, à la croissance économique, à la lutte contre le changement climatique et à la préservation des écosystèmes marins.

Enfin, Dr DIENG a insisté sur le fait que la mise en place du Fonds Bleu ne repose pas uniquement sur des investissements publics massifs, mais également sur la capacité à mobiliser de manière innovante des ressources nationales et internationales, notamment à travers la contribution des industries extractives et les opportunités offertes par la finance climatique. Il a conclu en soulignant que ce mécanisme constitue un levier essentiel pour garantir une redistribution plus équitable des ressources et limiter les risques de déstabilisation sociale dans les zones côtières.

2.2. Complément de la présentation par Sidy Bouya SY

En complément de la présentation de Dr Mbaye DIENG, M. Sidy Bouya SY a approfondi les fondements conceptuels, institutionnels et opérationnels du Fonds Bleu, en insistant sur sa nature, son architecture et ses perspectives de mise en œuvre. Il a rappelé que la justice environnementale et sociale constitue une condition essentielle de survie pour les communautés vulnérables, particulièrement dans un contexte marqué par la pression croissante des activités extractives sur le littoral sénégalais.

Dans cette dynamique, le Fonds Bleu est conçu comme un mécanisme fiduciaire, reposant sur un principe fondamental de confiance, permettant d'assurer une gestion sécurisée, transparente et durable des ressources financières. Contrairement aux dispositifs existants, souvent fragmentés, ce mécanisme vise à centraliser et structurer les financements dédiés à la résilience des zones côtières, à travers une logique de capitalisation et d'investissement à long terme. Il s'appuie sur quatre piliers essentiels : un actif financier pérenne, un cadre juridique sécurisé, une entité de gestion indépendante et des retombées concrètes au profit des communautés.

L'intervenant a également souligné le caractère redistributif et inclusif du Fonds Bleu. Celui-ci ne se limite pas aux seules populations directement affectées par les activités pétrolières et gazières, mais s'inscrit dans une logique plus large de réduction des inégalités territoriales, en cohérence avec l'Objectif de Développement Durable (ODD) 10. En effet, alors que plus de 60 % de la richesse nationale est concentrée

sur le littoral, les communautés qui y vivent demeurent parmi les plus vulnérables. Le Fonds Bleu vise ainsi à corriger ces déséquilibres structurels en assurant une redistribution équitable des ressources.

Sur le plan du financement, plusieurs sources ont été identifiées pour garantir la viabilité du mécanisme. Il s'agit notamment :

- d'une contribution obligatoire estimée à 1 % du chiffre d'affaires des entreprises à fort impact environnemental ;
- des taxes écologiques et paiements pour services écosystémiques ;
- des dotations publiques issues des revenus des hydrocarbures ;
- ainsi que des financements internationaux (fonds climatiques, banques de développement, blue finance).

Ces différentes sources pourraient permettre, selon les estimations présentées, de mobiliser plusieurs milliards de FCFA dès les premières années, sans dépendre exclusivement du budget de l'État.

En termes d'allocation, le Fonds Bleu interviendrait dans plusieurs domaines stratégiques, notamment :

- la modernisation durable de la pêche artisanale ;
- la transformation et la valorisation des produits halieutiques ;
- la protection et la restauration des écosystèmes côtiers (mangroves, récifs, lutte contre l'érosion) ;
- ainsi que le renforcement des capacités, la formation et l'accompagnement entrepreneurial des communautés.

L'intervenant a également insisté sur les impacts attendus à moyen et long terme, notamment en matière de création d'emplois, d'amélioration des conditions de travail, de réduction de la pauvreté et de limitation des migrations forcées. Le Fonds Bleu est ainsi présenté comme un levier structurant pour la stabilité sociale, la sécurité alimentaire et le développement territorial.

Enfin, s'agissant de la gouvernance, il a été proposé un modèle multipartite reposant sur :

- un Conseil d'administration inclusif (État, société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers) ;
- une entité fiduciaire indépendante chargée de la gestion des ressources ;
- un Secrétariat exécutif pour la coordination opérationnelle ;
- ainsi que des organes de contrôle, notamment un comité d'audit et un comité scientifique.

Ce dispositif vise à garantir la transparence, la redevabilité et l'efficacité dans la gestion du Fonds, tout en renforçant la confiance des partenaires nationaux et internationaux.

En conclusion, l'intervention de M. Sidy Bouya SY a permis de démontrer que le Fonds Bleu constitue un instrument innovant, réaliste et stratégiquement aligné sur les priorités nationales et internationales, capable de répondre aux défis multidimensionnels auxquels fait face le littoral sénégalais.

3. CONTRIBUTIONS DES INSTITUTIONS

La séquence des contributions institutionnelles a permis d'enrichir significativement les échanges, en apportant des éclairages techniques, stratégiques et opérationnels sur la pertinence, les conditions de mise en œuvre et les perspectives d'opérationnalisation du Fonds Bleu pour la résilience socio-écologique.

3.1. Intervention du Dr Yahya BADIANE, Conseiller Technique au Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines

Dr Yahya BADIANE a d'abord salué la qualité du travail mené par LEGS-Africa, notamment sa contribution continue à l'alimentation du débat public autour des enjeux liés aux activités pétrolières et gazières. Il a souligné que la proposition de Fonds Bleu constitue une initiative pertinente et structurante, dont la valeur ajoutée réside dans sa capacité à fédérer les réflexions et à proposer un cadre intégré de réponse aux défis du littoral.

Il a insisté sur la nécessité d'adopter une approche holistique, en dépassant le seul prisme des impacts liés au pétrole et au gaz. Selon lui, plusieurs autres activités économiques exercent des pressions significatives sur les écosystèmes marins, parfois plus importantes que celles liées aux hydrocarbures en situation normale d'exploitation. À ce titre, il a cité l'exemple de la baie de Hann, fortement dégradée indépendamment des activités pétrolières, pour illustrer l'importance d'un mécanisme couvrant l'ensemble des sources de pollution.

Par ailleurs, il a salué la diversité des sources de financement proposées pour le Fonds Bleu, tout en encourageant un approfondissement des réflexions afin d'élargir davantage les leviers de mobilisation des ressources, notamment dans le secteur de la pêche et des autres usages de la mer.

Toutefois, Dr BADIANE a soulevé une limite majeure : l'absence actuelle d'un cadre réglementaire adapté. Il a insisté sur l'importance d'anticiper les réformes juridiques nécessaires pour permettre l'opérationnalisation effective du Fonds. Selon lui, les conditions de faisabilité du mécanisme sont avant tout d'ordre légal et institutionnel, et doivent être traitées en parallèle des réflexions techniques.

Enfin, il a souligné que plusieurs initiatives similaires existent déjà à travers différents instruments publics (planification spatiale maritime, fonds environnementaux, etc.), mais restent fragmentées. Le Fonds Bleu pourrait ainsi jouer un rôle de catalyseur et de mécanisme fédérateur, permettant une meilleure cohérence et efficacité des actions en faveur du littoral.

3.2. Intervention de M. Assane DIOP, représentant de la DIREC

M. Assane DIOP a salué à son tour une initiative qu'il considère comme pertinente et complémentaire aux actions de l'État, notamment en matière de protection de l'environnement et de soutien aux communautés.

Dans la continuité des propos précédents, il a insisté sur la nécessité d'élargir le champ d'intervention du Fonds Bleu au-delà des impacts directs des activités pétrogazières. Il a mis en avant l'existence de problématiques environnementales émergentes, telles que la pollution plastique et les microplastiques, qui constituent aujourd'hui des menaces majeures pour les écosystèmes marins.

Il a ainsi suggéré que le Fonds Bleu puisse financer :

- des études environnementales approfondies,
- des actions de sensibilisation des communautés,
- ainsi que des initiatives de prévention et de gestion durable des pollutions.

Il a également plaidé pour une mise en synergie des initiatives existantes, afin d'éviter la dispersion des efforts et de renforcer l'efficacité globale des interventions publiques et privées dans le domaine environnemental.

3.3. Intervention de M. Barthélemy SENE, représentant de PETROSEN

Représentant PETROSEN, M. Barthélemy SENE a réaffirmé l'engagement du secteur pétrogazier à prendre en compte ses responsabilités vis-à-vis des communautés locales et des écosystèmes.

Il a reconnu la nécessité de mettre en place des mécanismes permettant une cohabitation durable entre les activités extractives et les activités traditionnelles, notamment la pêche artisanale. Il a insisté sur le fait que les projets pétroliers et gaziers sont temporaires, tandis que les activités de pêche doivent être préservées sur le long terme.

Dans cette dynamique, il a présenté l'expérience du fonds revolving de PETROSEN, doté de 5 milliards FCFA, mis en place pour répondre aux besoins des communautés impactées. Ce mécanisme vise à faciliter l'accès au financement à travers des crédits adaptés, permettant aux bénéficiaires de développer des activités génératrices de revenus.

Il a toutefois soulevé une interrogation importante concernant le Fonds Bleu : le risque qu'il soit perçu comme un simple guichet de subventions, sans responsabilisation des bénéficiaires. À cet effet, il a proposé une approche complémentaire combinant :

- un fonds de type redistributif (Fonds Bleu),
- et des mécanismes financiers actifs comme les fonds revolving.

Selon lui, cette complémentarité permettrait de garantir la durabilité économique des interventions, en favorisant l'autonomisation des bénéficiaires et la rotation des ressources.

Enfin, il a insisté sur la nécessité d'harmoniser les différents dispositifs existants, afin de maximiser leur impact et d'éviter les duplications, dans une logique de cohérence stratégique au service du développement des territoires côtiers.

3.4. Intervention du Dr Abdou GUEYE, représentant de l'ANAM

Dr Abdou GUEYE a salué l'initiative portée par LEGS-Africa, en rappelant la constance et la profondeur de son engagement depuis plus d'une décennie sur les questions de gouvernance du secteur pétrolier et gazier, en lien avec la gestion durable des ressources naturelles.

Il a souligné que la problématique du Fonds Bleu s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large, dépassant les seules activités pétrogazières pour englober l'ensemble des dynamiques économiques, environnementales et sociales liées au milieu marin. À cet égard, il a rappelé les travaux antérieurs menés sur le projet

GTA, notamment les études d'impact environnemental et les évaluations des effets sur la pêche, mettant en évidence la nécessité de poursuivre et d'approfondir ces analyses.

Dans son intervention, il a insisté sur un point central : l'importance de la production d'évidence scientifique. Selon lui, toute politique efficace de gestion des impacts doit reposer sur :

- une documentation rigoureuse des impacts réels,
- un suivi continu des évolutions du milieu marin,
- et une capacité d'anticipation basée sur des données fiables.

Il a notamment souligné que les impacts observés sur les activités de pêche ne peuvent être attribués exclusivement aux activités pétrogazières. D'autres facteurs, en particulier le changement climatique, jouent un rôle déterminant dans la raréfaction des ressources halieutiques. Cela implique une approche scientifique intégrée, prenant en compte la multiplicité des variables influençant les écosystèmes marins.

Dr GUEYE a également attiré l'attention sur la complexité du milieu offshore, encore insuffisamment maîtrisé en termes de connaissance scientifique. Cette situation crée une asymétrie d'information qui limite la capacité des décideurs à prendre des mesures pleinement adaptées. D'où la nécessité de :

- renforcer la recherche scientifique,
- développer des outils de mesure et d'évaluation des impacts,
- et consolider les capacités techniques de l'administration.

Par ailleurs, il a insisté sur la nécessité d'élargir le champ géographique de l'analyse, en couvrant l'ensemble du littoral sénégalais (environ 700 km), afin de mieux appréhender les dynamiques globales et éviter une approche fragmentée des problématiques.

Sur le plan stratégique, il a mis en avant l'importance de :

- promouvoir une approche collaborative entre l'État et la société civile,
- intégrer toutes les parties prenantes dans les processus de réflexion,
- et développer des solutions innovantes basées sur des expériences concrètes, telles que l'évaluation des récifs artificiels ou d'autres mécanismes de restauration écologique.

Dr GUEYE a également évoqué les enjeux liés à la gouvernance des ressources marines, en soulignant que le milieu marin constitue un espace partagé, encadré juridiquement, mais également un espace vital pour les communautés, notamment les pêcheurs. À ce titre, il a plaidé pour :

- une meilleure prise en compte des droits et intérêts des communautés,
- la mise en place de politiques préventives pour éviter les conflits d'usage,
- et une gestion équitable des ressources dans une perspective de durabilité.

Enfin, il a insisté sur la nécessité d'inscrire toute démarche dans une logique de suivi permanent des impacts, compte tenu de la durée des projets extractifs (20 à 30 ans). Cela suppose de mobiliser durablement des ressources financières, mais aussi de renforcer les dispositifs institutionnels de suivi, notamment dans les domaines de la lutte contre la pollution, de la sécurité maritime et de la décarbonation.

En conclusion, il a réaffirmé la disponibilité de l'ANAM à accompagner cette initiative, en appelant à un renforcement des synergies entre les acteurs publics et la société civile, condition essentielle pour garantir une gestion durable du littoral et la protection des communautés.

4. DISCUSSIONS

Les discussions ont permis de mettre en évidence un large consensus sur la pertinence du Fonds Bleu, tout en révélant des attentes fortes et des interrogations importantes quant à sa mise en œuvre. M. Moussa MBAYE a d'abord insisté sur le caractère stratégique d'une telle initiative pour un pays comme le Sénégal, doté d'un littoral de près de 700 kilomètres. Il a toutefois relevé que le concept reste encore insuffisamment diffusé et approprié par les communautés, d'où la nécessité d'élargir sa visibilité et son déploiement à l'ensemble du littoral, au-delà des zones déjà fortement exposées comme Saint-Louis ou Bargny.

Dans la même dynamique, M. Moussa MBAYE a souligné les impacts croissants de l'exploitation pétrolière et gazière sur les activités traditionnelles, notamment la pêche artisanale, évoquant la réduction progressive des zones de pêche, les pertes de revenus et les risques de reconversion forcée pour certaines communautés. À ce titre, il a salué les initiatives déjà engagées par PETROSEN, tout en appelant à leur renforcement et à une meilleure articulation avec le Fonds Bleu afin de garantir des réponses durables et structurantes.

M. Babacar GUEYE, journaliste environnemental, a quant à lui mis l'accent sur les enjeux de gouvernance et de financement. Il a soulevé des interrogations majeures concernant les sources d'alimentation du Fonds Bleu, notamment la mobilisation éventuelle des revenus issus du pétrole et du gaz, ainsi que le rôle des compagnies extractives. Il a également insisté sur la nécessité de mettre en place des mécanismes robustes de transparence, de redevabilité et de suivi, afin d'éviter les dérives souvent observées dans la gestion des fonds publics. Il a enfin plaidé pour que les premiers bénéficiaires soient clairement identifiés, en priorité les communautés directement affectées, notamment les pêcheurs artisans et les femmes transformatrices, tout en interrogeant l'intégration des propositions du Fonds Bleu dans les politiques publiques nationales telles que la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et la future loi sur le littoral.

Professeur Boubou Aldiouma SY, de l'Université Gaston Berger, a apporté un éclairage scientifique en rappelant le potentiel exceptionnel des ressources halieutiques du Sénégal, lié notamment à l'étendue de sa plateforme continentale. Il a insisté sur le caractère renouvelable de ces ressources, qu'il considère comme plus stratégiques à long terme que les ressources pétrolières et gazières, dont l'exploitation est limitée dans le temps. Il a également mis en garde contre les multiples pressions qui pèsent sur les écosystèmes côtiers, notamment le changement climatique, l'érosion côtière, la dégradation des estuaires et les dynamiques migratoires, appelant à une stratégie permanente de suivi et de gestion durable fondée sur une meilleure connaissance scientifique.

Dr Fatoumata DIALLO, Directrice exécutive du CRADESC, a pour sa part attiré l'attention sur les risques de dérives liés à la mise en place du Fonds Bleu, notamment son instrumentalisation potentielle comme outil de greenwashing. Elle a insisté sur la nécessité d'un travail approfondi de benchmarking international, ainsi que sur l'intégration des dimensions juridiques, économiques et institutionnelles dès la phase de conception. Elle a également mis en avant l'importance de développer des modèles économiques du-

rables, en s'appuyant notamment sur les coopératives et l'économie sociale et solidaire, tout en évitant de faire du Fonds Bleu un simple guichet de subventions. Son intervention a également permis de valoriser les expériences concrètes du CRADESC dans l'accompagnement des communautés affectées par les projets extractifs et le changement climatique.

Mme Fama SARR, représentante des femmes transformatrices de produits halieutiques et membre du Conseil Local de la Pêche Artisanale (CLPA) de Saint-Louis, a recentré les débats sur les réalités du terrain. Elle a mis en évidence les impacts déjà perceptibles de l'exploitation pétrogazière, notamment la réduction des zones de pêche, les pollutions et les pertes économiques pour les communautés. Elle a également souligné les limites des mécanismes actuels de compensation, qui ne prennent pas suffisamment en compte certaines catégories d'acteurs comme les travailleurs saisonniers. Dans cette perspective, elle a présenté le Fonds Bleu comme une opportunité pour soutenir la reconversion des communautés, développer des alternatives économiques telles que l'aquaculture et accompagner la modernisation de la pêche artisanale.

Dr Khadim Bamba DIAGNE a, de son côté, insisté sur un enjeu transversal majeur : la faiblesse des données scientifiques disponibles. Il a souligné que la crédibilité et l'efficacité du Fonds Bleu reposent sur la production d'évidences solides, la combinaison d'analyses qualitatives et quantitatives, ainsi que le recours à des études comparatives internationales. Il a également élargi la réflexion en appelant à intégrer les écosystèmes fluviaux, notamment le fleuve Sénégal, ainsi que les impacts liés aux activités minières et à l'orpaillage, souvent insuffisamment encadrés. Il a par ailleurs mis en lumière la complexité des négociations avec les multinationales pétrolières et appelé à un renforcement du plaidoyer, notamment en direction de PETROSEN, afin de garantir une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux.

Au terme des échanges, M. KANE a rappelé que, malgré les préoccupations exprimées, les données actuelles ne permettent pas encore d'établir un lien de causalité direct entre l'exploitation pétrolière et gazière et les impacts observés sur les communautés ou les ressources halieutiques. Cette situation renforce la nécessité de mobiliser davantage de ressources pour la recherche et la production de données fiables.

Ainsi, les discussions convergent vers l'idée que le Fonds Bleu constitue une initiative porteuse pour le Sénégal, mais que sa réussite dépendra fortement de la qualité de sa conception, de son ancrage institutionnel, de la mobilisation de financements durables, ainsi que de la capacité des acteurs à construire une gouvernance inclusive, transparente et fondée sur des données scientifiques robustes, au service des communautés côtières et de la durabilité des écosystèmes.

5. SESSION DE CLÔTURE

La session de clôture a été marquée par les interventions de plusieurs acteurs clés, notamment Elimane H. KANE, Fatma SYLLA et Dr Mbaye DIENG, qui ont tour à tour salué la richesse des échanges et tracé des perspectives pour la suite du processus.

Prenant la parole en premier, Elimane H. KANE a souligné que les préoccupations exprimées, notamment en matière de production de données scientifiques, sont largement partagées par l'ensemble des parties prenantes. Il a insisté sur le fait qu'à ce stade, aucune étude n'a permis d'établir un lien de causalité direct entre l'exploitation du pétrole et du gaz et les impacts observés, en dehors de certains constats empiriques comme la réduction des zones de pêche. Il a ainsi réaffirmé la nécessité de mobiliser davantage de ressources pour approfondir les recherches scientifiques, notamment à travers des études de terrain plus poussées. Il a également mis en avant le problème d'asymétrie des données, souvent produites ou

détenues par les compagnies extractives, ce qui renforce l'importance de développer des initiatives indépendantes comme les rapports alternatifs. Enfin, il a appelé à une mobilisation collective de l'État, du secteur privé, de la société civile et des communautés afin de mutualiser les efforts pour défendre l'intérêt général.

Intervenant à son tour, Fatma SYLLA, représentante de la Fondation Heinrich Böll, a exprimé sa satisfaction quant à la qualité des échanges et à l'engagement des participants. Elle a insisté sur l'importance d'adopter une approche holistique du Fonds Bleu, dépassant la seule question pétrolière et gazière pour intégrer l'ensemble des enjeux liés aux écosystèmes et aux communautés. Elle a également souligné que, bien que cette ambition nécessite des ressources importantes, des partenaires techniques et financiers sont prêts à accompagner ce type d'initiative. Elle a conclu en remerciant les organisateurs, les experts et l'ensemble des participants pour leurs contributions.

Enfin, Dr Mbaye DIENG a mis en avant la richesse et la pertinence des interventions, estimant que les discussions ont permis d'identifier de nouvelles pistes de réflexion et d'amélioration du projet. Il a encouragé les équipes techniques à capitaliser sur les observations formulées afin de renforcer la qualité du plaidoyer et des propositions. Il a également insisté sur l'importance de poursuivre la dynamique engagée, en impliquant davantage les différents acteurs dans les prochaines étapes.

En conclusion, Elimane H. KANE a réitéré ses remerciements à l'ensemble des participants et a souligné l'intérêt et l'engouement suscités par cette initiative. Il a annoncé la volonté d'organiser d'autres rencontres pour approfondir les discussions et travailler à la mise en place d'un mécanisme de Fonds Bleu à la fois pertinent, efficace et réellement impactant, tout en veillant à éviter toute dérive vers des logiques de greenwashing.

6. RECOMMANDATIONS CLÉS ISSUES DU WEBINAIRE

À l'issue des échanges, plusieurs recommandations stratégiques se dégagent pour orienter la conception et l'opérationnalisation du Fonds Bleu au Sénégal :

6.1. Mettre les communautés au cœur du dispositif

Il est essentiel d'adopter une démarche inclusive et participative en impliquant directement les communautés côtières, notamment les pêcheurs artisanaux, les femmes transformatrices et les acteurs de l'économie locale. Les mécanismes doivent également prendre en compte les travailleurs informels souvent exclus des dispositifs classiques.

6.2. Assurer une gouvernance transparente, éthique et inclusive

Le Fonds Bleu doit reposer sur des mécanismes solides de transparence, de redevabilité et de contrôle, incluant des audits réguliers (financiers et de performance). L'institutionnalisation d'outils comme les registres de déport est recommandée afin de prévenir les conflits d'intérêts. La gouvernance doit associer l'État, la société civile, le secteur privé et les communautés locales.

6.3. Clarifier et diversifier les sources de financement

Il est nécessaire de définir des mécanismes de financement clairs et durables, en mobilisant notamment une partie des revenus issus des activités pétrolières et gazières. Le recours à des financements innovants, y compris des contributions des entreprises extractives (par exemple via des prélèvements sur le chiffre

d'affaires lors des renégociations des contrats), ainsi que l'appui des partenaires techniques et financiers, doit être envisagé.

6.4. Renforcer l'ancrage juridique et institutionnel

La réussite du Fonds Bleu dépendra de son intégration dans un cadre juridique et réglementaire solide. Il est recommandé d'anticiper les contraintes légales et d'articuler le fonds avec les politiques publiques nationales existantes, notamment la CDN, la future loi sur le littoral et les stratégies sectorielles.

6.5. Produire et mobiliser des données scientifiques fiables

Un effort soutenu doit être consenti pour renforcer la recherche et produire des données indépendantes, quantitatives et qualitatives, permettant de mieux comprendre les impacts socio-économiques et environnementaux des activités extractives et d'orienter efficacement les décisions.

6.6. Adopter une approche territoriale et sectorielle élargie

Le Fonds Bleu doit dépasser le seul littoral pour intégrer les écosystèmes fluviaux, notamment le fleuve Sénégal, ainsi que les interactions avec d'autres secteurs comme l'agriculture. Une approche holistique et transversale est nécessaire pour couvrir l'ensemble des enjeux liés aux ressources aquatiques et aux usages de la mer.

6.7. Promouvoir des modèles économiques durables et innovants

Le Fonds Bleu ne doit pas être limité à un guichet de subventions. Il doit encourager des mécanismes financiers innovants (fonds de garantie, appui aux coopératives, financement de projets productifs) favorisant l'autonomisation économique des communautés et la création d'emplois durables.

6.8. Renforcer la gestion durable et la souveraineté sur les ressources halieutiques

Il est recommandé d'investir dans les capacités nationales de pêche, de transformation et de gestion des ressources afin de mieux contrôler leur exploitation, garantir le renouvellement des stocks et maximiser les retombées économiques pour le pays.

6.9. Développer des outils d'anticipation et de gestion des risques

La mise en place de systèmes d'alerte précoce et de dispositifs de suivi environnemental est essentielle pour anticiper et atténuer les impacts des activités extractives sur les écosystèmes et les moyens de subsistance des populations.

6.10. Accélérer la digitalisation du dispositif

L'intégration des technologies numériques est recommandée pour assurer la traçabilité des financements, renforcer la transparence et garantir une distribution équitable des ressources.

6.11. S'inspirer des expériences et renforcer le plaidoyer

Un travail de benchmarking international doit être mené afin d'identifier les bonnes pratiques et éviter les écueils observés ailleurs. Parallèlement, il est essentiel de maintenir une dynamique de dialogue, de concertation et de plaidoyer pour mobiliser durablement l'ensemble des acteurs.

6.12. Prévenir les risques de greenwashing

Le Fonds Bleu ne doit pas être utilisé comme un outil de compensation symbolique par les entreprises extractives. Il doit s'inscrire dans une logique cohérente avec les engagements en matière de transition énergétique et de responsabilité environnementale.

En résumé, le fonds est perçu comme une nécessité stratégique pour corriger des anomalies, protéger les moyens de subsistance des communautés face aux activités extractives, et assurer une gestion durable et équitable du patrimoine marin national.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de ce webinaire, les échanges ont mis en évidence le caractère stratégique et urgent de la réflexion autour de la mise en place d'un Fonds Bleu au Sénégal. L'ensemble des intervenants s'accorde sur la nécessité de disposer d'un mécanisme structurant capable de répondre aux multiples défis auxquels font face les zones côtières, notamment dans un contexte marqué par le développement des activités pétrolières et gazières, le changement climatique et la pression croissante sur les ressources naturelles.

Les discussions ont permis de souligner l'importance de placer les communautés locales au cœur de ce dispositif, en particulier les pêcheurs artisanaux et les femmes transformatrices, fortement impactés par les mutations en cours. Le Fonds Bleu apparaît ainsi comme un levier potentiel de résilience économique, sociale et environnementale, à condition qu'il soit conçu de manière inclusive, transparente et adaptée aux réalités du terrain.

Par ailleurs, plusieurs points de vigilance ont été clairement identifiés. Il s'agit notamment de la nécessité d'éviter toute instrumentalisation du Fonds Bleu à des fins de greenwashing, de garantir une gouvernance rigoureuse et transparente, et d'intégrer dès le départ les dimensions juridiques, institutionnelles et financières dans sa conception. L'importance de s'appuyer sur des expériences comparatives et des benchmarks internationaux a également été soulignée afin d'en tirer des enseignements pertinents.

Les échanges ont aussi mis en lumière un défi majeur : celui de la production et de la maîtrise des données scientifiques. Le manque d'informations fiables et indépendantes constitue un frein à la compréhension fine des impacts des activités extractives et à la formulation de politiques publiques efficaces. Le renforcement de la recherche, la production de données probantes et la collaboration avec les institutions académiques apparaissent ainsi comme des conditions essentielles à la crédibilité et à la réussite du plaidoyer.

Enfin, il ressort de manière transversale que le Fonds Bleu ne doit pas être envisagé comme un simple mécanisme de compensation, mais comme un instrument de transformation structurelle. Il doit contribuer à la protection durable des écosystèmes marins et fluviaux, au renforcement de la souveraineté sur les ressources halieutiques, au développement d'activités économiques durables et à une meilleure anticipation des risques environnementaux.

En définitive, la réussite du Fonds Bleu reposera sur une mobilisation collective et coordonnée de l'ensemble des acteurs – État, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers et communautés locales – autour d'une vision partagée : celle d'un développement inclusif, durable et équitable des territoires côtiers et des ressources naturelles du Sénégal.

**Plaidoyer pour l'opérationnalisation du Fonds Bleu pour la résilience
socio-écologique des communautés côtières au Sénégal**



Adresse : 4, Yoff, route de l'aéroport, 2e étage, Dakar, SÉNÉGAL

Téléphone : +221 77 414 17 64 / +221 33 860 24 87

Email : legs.africa2063@gmail.com / legs@legs-africa.org

Site web : legs-africa.org / citizenlegs.org